

SOMMAIRE

Pages

♦ <i>Édito</i>	1
♦ <i>Coopération entre professionnels de santé – JEPU 2009</i>	2
♦ <i>Pratique Avancée dans le monde</i>	2
♦ <i>La pratique avancées en France : mythe ou réalité</i>	5
♦ <i>Point de vue du Conseil National de l'Ordre</i>	6
♦ <i>Procédés d'observation sur une réglementation des pratiques avancées</i>	7
♦ <i>Ré-ingénierie du DEIA – Etat d'avancée des travaux</i>	8
♦ <i>Conseil National de l'ordre infirmier – un an après où en sommes-nous ?</i>	9
♦ <i>Anesthésie de la personne âgée</i>	10
♦ <i>La sécurité au bloc opératoire</i>	21
♦ <i>Au journal Officiel</i>	27
♦ <i>Annonces congrès</i>	29
♦ <i>Offres d'emploi</i>	30

Fin avril, la direction de l'AP-HP, fort mal inspirée, décide arbitrairement de diviser par deux le nombre de prise en charge au titre de la promotion professionnelle pour l'entrée à l'école d'IADE.

Emotion chez les reçus au concours, mobilisation massive des IADE et interventions des professeurs d'anesthésie de la « grande maison ». Devant cette mobilisation, l'AP-HP renonce à sa décision avant la journée de protestation prévue le 11 mai.

Bel exemple de cohésion locale entre tous les professionnels de la spécialité !

Depuis 18 mois, la DHOS et les organisations représentatives planchent sur la rédaction de textes relatifs aux conditions d'implantation et de fonctionnement des plateaux techniques et des services de chirurgie.

Dans ces textes, il est prévu de mentionner la qualification des personnels exerçant dans ces secteurs. C'est l'opportunité d'affirmer que chaque anesthésie doit être réalisée et conduite par un professionnel qualifié (MAR ou IADE). La rédaction est approuvée par la SFAR et le SNIA. A la réunion finale, coup de théâtre : Alors que les représentants des sociétés savantes de chirurgie et de pédiatrie ainsi que les fédérations d'employeurs voient dans ce texte un progrès et une évidence, **une seule voix s'oppose... celle de la SFAR**, cette fois représentée par le secteur privé lucratif ! Gène du ministère dont on attend encore le verdict ...

Si la ligne de conduite de la SFAR oscille en fonction des intérêts divergents de ses différentes composantes (privé, public, PUPH...), le SNIA œuvre toujours à l'affirmation de la profession.

Plus que jamais à l'avenir, l'anesthésie en France ne saura et ne pourra se passer des infirmiers anesthésistes.

Marie-Ange SAGET